métier

un label de qualité pour les marbriers de bâtiment et de décoration

QUALIMARBRES

Les deux groupements professionnels, Cistem et Marbriers Façonniers ont officiellement présenté le label Qualimarbres à l'occasion du récent salon Batimat.

Ouvert à tous les marbriers de bâtiment et de décoration, ce label se veut un véritable outil de maîtrise et de suivi de la qualité à tous les niveaux de la prestation.

par Claude Gargi

Depuis sa création en 1997, le groupement professionnel Cistem qui réunit aujourd'hui dix huit marbriers de bâtiment et de décoration de Paris et sa région, avait clairement exprimé sa volonté de développer des actions qui permettraient aux marbriers de faire reconnaître leur savoir-faire et de donner confiance aux donneurs d'ordres, architectes, maîtres d'ouvrage publics ou privés.



C'est de cet engagement initial et après plusieurs années de préparation, qu'est né le label Qualimarbres dont la création a été soutenue et de ce fait rendue possible, par le groupement des Marbriers Façonniers.

Appuyé sur la norme ISO 9001 version 2000, Qualimarbres est reconnu par le cabinet AB Certification, agréé par le Cofrac. Il est ouvert à toutes les entreprises de marbrerie de bâtiment et de décoration, quelles que soient leur taille et situation géographique, indépendamment des deux groupements professionnels qui ont été à la base de sa création. Qualimarbres a pour objet d'améliorer et de certifier la qualité de la

prestation fournie par l'entreprise de marbrerie, à chacun de ses stades. L'objectif final étant de valoriser les entreprises labellisées auprès des prescripteurs et utilisateurs.

La procédure qui conduit au label exige la mise en place dans les entreprises d'une organisation rigoureuse à tous les niveaux de son fonctionnement, en recherchant notamment la réduction des coûts liés à la non qualité (chiffrage de l'anomalie, analyse, mise en place d'actions correctives, suivi des compétences et responsabilisation des salariés). Une notion importante dans Qualimarbres, est la mise en place d'un suivi des exigences

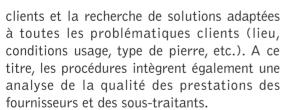




A Raymond Girard, président de Cistem et Jacques Crépet, président des Marbriers Façonniers, ont signé un accord de partenariat pour la mise en place du label Qualimarbres, en présence de quelques représentants des deux groupements professionnels réunis sur le site des Marbreries de la Seine.



▲ Batimat 2003 a officiellement marqué le lancement du label Qualimarbres à travers un stand et une conférence animée par Raymond Girard, Jacques Crépet et Jean-Charles Dartigues.



Pour une entreprise de marbrerie, la démarche en vue de l'obtention du label Qualimarbres, passera par une ou deux journées de formation (en groupe) avec un consultant externe, qui lui permettront d'acquérir les différentes procédures qui mènent à la labellisation. Une journée de diagnostic permettra de valider les actions réalisées et faire le point sur les éléments à améliorer.

Un comité de certification composé de membres de Cistem, des Marbriers Façonniers et d'AB Certification, de représentants du monde professionnel et de représentants des utilisateurs (architectes, maîtres d'ouvra-





ge, experts...), validera la mise en place des procédures dans les entreprises et délivrera le label.

Il est probable que pour les entreprises candidates, des remises en question au niveau des méthodes de travail soient nécessaires, mais tout a été prévu pour que celles-ci rentabilisent rapidement et aisément leur certification.

La mise en place de ce label qualité constitue une première, dont il sera fort intéressant de suivre les évolutions et surtout d'analyser l'avantage qu'il procurera aux entreprises qui en disposeront.